

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 30 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 31/12/2025

Reçu en préfecture le 31/12/2025

Publié le

ID : 038-213803570-20251230-DEL202578NBAD-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le trente décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-deux décembre deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame GAUTHIER MEYER Christiane, doyenne pour l'élection du maire et Maire.

PRESENTS : Christiane GAUTHIER MEYER, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Michael BUISSON SIMON, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Marie Pierre MANGE.

POUVOIRS : Christophe MASAT donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE, Murielle SALCEDO donne pouvoir à Pascal CROIBIER, Bertho MAYETTE donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL.

ABSENTS : Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN

Secrétaire de séance : Geneviève FOUGERONT

Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17
--

DEL 2025 78 Délibération pour fixer le nombre d'adjoints

(Votée à la majorité moins 6 abstentions : Isabelle FAYOLLE, Christophe MASAT, Christophe VAGINAY, Marie Pierre MANGE, Frédéric DUMOUCHEL, Bertho MAYETTE)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 6 postes d'adjoints ;

Le conseil municipal, sur proposition du maire

Après en avoir délibéré, décide la création de 5 postes d'adjoints.
Cette décision est adoptée à la majorité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 31/12/ 2025 ;

Le Secrétaire,

Geneviève FOUGERONT

Le Maire,

Christiane GAUTHIER MEYER

